

ACTION DE SENSIBILISATION

à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques



1. CONTACT

Prise de contact par mail ou par téléphone avec le PARH 91



2. ÉCHANGE TÉLÉPHONIQUE

Informations concernant les modalités : dates, durée (6h ou 2x3h), contenu abordé...



3. SIGNATURE DE LA CONVENTION

Envoi du recueil des attentes des participants et de la convention d'engagement



5. ACTION DE SENSIBILISATION

Mise en place de l'action de sensibilisation par le PARH 91



6. EVALUATION

Evaluation par les participants et retour auprès du commanditaire